



## **RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2022/2023**

Le Conseil de Surveillance (CS) vous présente son rapport annuel en notant sa satisfaction de pouvoir travailler avec une équipe de treize personnes, ce qui nous a permis de remplir nos missions et tâches dans de bonnes conditions.

Le Conseil de Surveillance félicite l'Exécutif de la situation de la fédération. Le projet fédéral, que le Conseil de Surveillance suit statutairement, se voulait ambitieux. Aujourd'hui, la réalisation de celui-ci dépasse les prévisions. De la même manière, les résultats financiers permettent à la fédération d'afficher une très bonne santé.

### **Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance**

Conformément aux statuts, la mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion (*financière, politique et administrative*) de la fédération par le pouvoir exécutif. Pour cela, les informations nécessaires à l'exécution de cette mission sont transmises par l'Exécutif et les salariés.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas un rôle de censeur mais se doivent de vérifier que les décisions votées sont bien mises en application, de soumettre des préconisations, des remarques préventives pour collaborer au mieux. D'ailleurs sur ce point, le Conseil, s'interroge sur son appellation qui peut porter éventuellement à confusion.

Certains membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions.

Pour sa communication, le Conseil de Surveillance rédige des procès-verbaux mais il a bien conscience que la lecture de ceux-ci ne donne qu'une vue partielle de son activité. Cependant la publicité de ces documents nécessite beaucoup de prudence dans leur rédaction.

### **Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, de Mulhouse, a procédé au renouvellement de treize membres. A la suite des modifications statutaires, ce renouvellement intervient désormais entre deux élections de l'exécutif.



### **Méthode de travail du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance se réunit cinq fois par an, dont une avant l'Assemblée Générale fédérale. Généralement, la réunion se déroule en deux temps (vendredi en soirée et samedi matin). Lors de sa présence, le président de la fédération complète les informations communiquées au Conseil de Surveillance et répond aux différents échanges.

De plus, le Conseil de Surveillance se réunit en visioconférence à chaque veille de Conseil d'Administration afin d'examiner les points à l'ordre du jour et de proposer ses éventuelles observations.

Ce travail a été parfois rendu difficile par l'arrivée très tardive de nombreux documents, empêchant une analyse approfondie de ceux-ci.

Conformément à ses missions, le Conseil de Surveillance a procédé à la désignation des cinq membres de la Commission Electorale Fédérale.

Afin de remplir au mieux sa mission, le Conseil de Surveillance a exprimé les souhaits :

- d'être informé, en copie, des courriers ou notes de diffusion générale tant à destination des Ligues Régionales, des Comités Départementaux, ou des clubs ;
- de pouvoir assister en tant qu'auditeur (un ou deux membres) aux réunions en visioconférence organisées avec les organes décentralisés.

### **Les missions principales assurées au cours de la saison**

#### **a- Les missions de suivi**

En terme d'organisation et de fonctionnement, les membres du Conseil se sont répartis les dossiers et le suivi des procès-verbaux des différentes commissions.

Le Conseil de Surveillance rappelle l'importance de ceux-ci et leur diffusion pour conserver une information vers les clubs.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités mis en place : il dispose de différents tableaux de bord et documents qu'il analyse régulièrement.



➤ Sur le plan financier

Les nouveaux suivis financiers de la Commission Fédérale Financière améliorent la visualisation des situations comptables intermédiaires. Le Conseil de Surveillance apprécie les efforts de cette commission pour la transmission des éléments financiers et note le travail engagé par celle-ci sur la dématérialisation des factures.

➤ Suivi du secteur sportif

Le Conseil de Surveillance avait souhaité que tous les textes de référence des disciplines volley puissent être regroupés sur un même site fédéral, ce qui est le cas depuis cette saison.

➤ Suivi des évènements

Il y a lieu que les budgets prévisionnels des manifestations soient accessibles car elles représentent une part importante du budget fédéral.

Pour que le Conseil de Surveillance puisse jouer pleinement son rôle, il demande que toutes les informations lui soient transmises dès leur programmation.

➤ Projet fédéral

Les membres du Conseil de Surveillance avaient fait part de leur souhait qu'un membre puisse participer à la commission Fédérale PSF. Les dispositions réglementaires évoluant dans ce sens, le Président du Conseil de Surveillance est désormais invité aux débats.

➤ Suivi social

Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

La comparaison avec les deux dernières années n'a présenté que peu d'intérêt compte tenu de la période Covid-19.



### Evolution de l'effectif

Le Conseil de Surveillance souhaite attirer l'attention concernant l'évolution des effectifs. Le Conseil de Surveillance s'en félicite mais au vu de l'augmentation du nombre de licenciés, couplée au projet de développement, il y aurait nécessité d'étoffer l'équipe d'encadrement afin de calibrer les Ressources Humaines aux besoins actuels et à venir.

La mise en place, dernièrement, des webinaires des dirigeants est une première réponse.

Le Conseil de Surveillance encourage l'ensemble des acteurs à se saisir de l'année qui vient pour mettre en place toutes les conditions afin de préparer au mieux la période post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### Etat des Licences

Le Conseil de Surveillance observe que le nombre de licenciés a progressé atteignant des chiffres jamais atteints et souhaite qu'il en soit de même pour le nombre de clubs.

Le Conseil de Surveillance rappelle l'importance du rôle des bénévoles pour réussir ce développement.

## **b- Etudes thématiques ou dossiers en cours**

### ➤ L'arbitrage

Le travail engagé l'an dernier a été poursuivi cette saison avec une analyse plus complète. Le rapport finalisé a été transmis à l'Exécutif et les préconisations pourraient intégrer, éventuellement, le projet de développement fédéral.

### ➤ Le Beach Volley

L'important plan de développement du secteur Beach a incité le Conseil de Surveillance à se pencher sur cette pratique et une étude est en cours de finalisation.

### ➤ Le bénévolat

Comme évoqué précédemment, le rôle des bénévoles est prépondérant au sein de la fédération. Aussi, le dossier engagé à la fin de la mandature du précédent Conseil de Surveillance est réactivé.



Pour terminer ce rapport, prenons en considération que le Conseil de Surveillance existe depuis dix ans au sein de la fédération. Fort de l'expérience de ses membres successifs, cette instance a su évoluer et trouver ses marques. La nouvelle loi sur le sport va évoluer après les Jeux Olympiques et Paralympiques avec des modifications du cadre législatif, réglementaire et statutaire. Les diverses crises de gouvernance du sport français tendent à montrer qu'une instance comme le Conseil de Surveillance ou tout autre organe similaire, a toute sa place au sein d'une fédération.

**Jean-Louis LARZUL**  
Président du Conseil de Surveillance